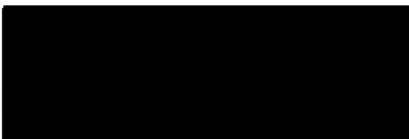


Bureau du sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 17 janvier 2020



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 novembre 2019. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie de la liste complète des plaintes logées contre les services de garde régis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 jusqu'au 29 novembre 2019, classées par CPE, dans un fichier sous format Excel ou équivalent.

Vous trouverez ci-joint le document qui répond à votre demande. Celui-ci concerne les centres de la petite enfance ainsi que les garderies et contient les renseignements à l'égard des plaintes reçues, c'est à dire les plaintes retenues et les plaintes non retenues pour traitement.

À titre d'information complémentaire, les plaintes sont retenues pour traitement lorsqu'elles constituent un manquement à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE) ou à ses règlements. Ces plaintes sont réglées avec mesures correctives lorsque le manquement est constaté et sans mesures correctives lorsqu'il n'y a pas de manquement ou que le manquement n'a pu être constaté. Les plaintes ne sont pas retenues pour traitement lorsque l'information fournie n'est pas suffisante, que le plaignant retire sa plainte ou que les éléments soulevés ne constituent pas un manquement à la LSGEE ou à ses règlements. Dans ces cas, les plaintes sont dirigées, pour la plupart, vers les services de garde ou des organismes dont le sujet relève de leur compétence.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

... 2

N/Réf. : 2019-2020-124

425, rue Jacques-Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 528-7100, poste 2750  
Télécopieur : 418 646-0985  
www.mfa.gouv.qc.ca

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

[REDACTED]

François Lemelin  
Secrétaire général  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j.